

Sur le procédé

VMC hygroréglable SOFATH pour logements individuels

Famille de produit/Procédé : Système de ventilation hygroréglable et chauffe-eau thermodynamique sur air extrait

Titulaire :

Société ANJOS

La Roche Blanche
FR-01230 TORCIEU
Tél. : 04 74 37 44 44
Email :
Internet : www.anjos-ventilation.com

Distributeur :

Société SOFATH

50 rue Pierre Seghers - ZA de Morlon
FR-26800 PORTES-LES-VALENCE
Tél. :
Email :
Internet : www.sofath.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.5 - Equipements / Ventilation et systèmes par vecteur air

Versions du document

| Description | Rapporteur | Président |
|---|----------------|-------------------|
| Extension commerciale à l'Avis Technique n° 14.5/17-2285_V4 | NORMAND Cédric | DUMARQUEZ Ludovic |

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société ANJOS de ne fournir à la société SOFATH, en vue de la commercialisation sous la dénomination VMC hygroréglable SOFATH pour logements individuels, que le procédé VMC hygroréglable BDR THERMEA pour logements individuels,
- de la société SOFATH, de ne distribuer sous l'appellation commerciale VMC hygroréglable SOFATH pour logements individuels, que le procédé VMC hygroréglable BDR THERMEA pour logements individuels que lui fournit la société ANJOS.

Le Groupe Spécialisé n° 14.5 - Equipements / Ventilation et systèmes par vecteur air de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé VMC hygroréglable SOFATH pour logements individuels, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.5/17-2285_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

| | | |
|---|--------------------|-------------------------|
| Entreprise | BDR THERMEA France | SOFATH |
| Chauffe-eau thermodynamique sur air extrait | TWH 200 EV | TemperanceV BECT 200 EV |

Tableau 1 – Correspondance entre le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait BDR THERMEA France et le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait SOFATH